

# EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine

**C.A.C.S.**  
de la S.C.C.

# MILLAU

**C.A.C.S.**  
de la S.C.C.

(Aveyron)

Parc de la Victoire (ombragé) - Avenue Charles de Gaulle  
**DIMANCHE 7 JUILLET 2019**

**PARKING**  
**À L'INTÉRIEUR DU SITE**

**QUELQUES CAGES GRATUITES À DISPOSITION**  
**LES MEUTES DISPOSENT DE CAGES**  
**NOMINATIVEMENT ATTRIBUÉES**

## RESTAURATION DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

**ADRESSER LES ENGAGEMENTS À**  
Association Canine Territoriale de l'Aveyron  
324 route du Roc Blanc - 12400 ST AFFRIQUE  
Tél. 06 07 50 41 23 - 06 08 43 29 82 - svalat2@wanadoo.fr

PRIERE DE JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE  
(Tarif Urgent) A VOTRE ADRESSE POUR RECEVOIR  
VOTRE CARTE D'EXPOSANT.  
N.B. La carte d'exposant est valable pour une seule personne.  
Au-delà, prendre une carte accompagnateur par personne.  
A partir de 3 chiens, il sera accordé une seconde carte.

### JURY PRESENTI

*La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges*

#### 1° Groupe

- Berger Australien, des Pyrénées à face rase et poil long, chien de berger Catalan, Berger de Majorque, Bouvier Australien, Bouvier Australien courte queue ..... M. CALENDRIIN Gérard
- Bergers Allemand, Blanc Suisse, de Beauce, de Brie, Malinois, Shetland, Bobtail, et autres race du groupe ..... M. KERIHUEL Jean-Paul

#### 2° Groupe

- Dogue Argentin, Dogue de Majorque, Presa Canario, Mâtin et Montagne des Pyrénées ..... M. CALENDRIIN Gérard
- SPECIALE LEONBERG** ..... M. SOULAT Raymond
- Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Dobermann, Rottweiler, Fila de st Miguel, Boxer, Bullmastiff, Shar Pei, et autres races du groupe ..... M. ESCAR TABUENA (Esp.)

#### 3° Groupe

- Terrier Jack Russell, Terrier Révérend Russell ..... M. ESCAR TABUENA (Esp.)
- Fox terrier, Bull terrier, Staffordshire terrier, Yorkshire terrier, Sealyham terrier, et autres races du groupe ..... M. SOULAT Raymond

#### 4° Groupe

- Tout le groupe ..... M. SOULAT Raymond

#### 5° Groupe

- Husky de Sibérie, Chiens Nordiques, Samoyède, Eurasier, Chow Chow, et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL Jean Paul

#### 6° Groupe

- Ariégeois, Gascon Saintongeois, Beagle, Beagle-Harrier et Harrier, Dalmatien, Chiens courant Suisse, Basset Bleu de Gascogne, Basset Hound ..... M. MICHEL Jean-Pierre
- Autres race du groupe ..... M. GOUBIE Jacques

#### 7° Groupe

- SPECIALE SETTER ANGLAIS** ..... Mme HENOCQUE Sylvie
- Braques, Epagneul français, Epagneul Breton, Pointer, Epagneul Picard, Setter Gordon, Irlandais, et autres races du groupe ..... M. GOUBIE Jacques

#### 8° Groupe

- Retriever à poil plat, Retriever du Labrador, Golden Retriever Springer Spaniel, Welsh Springer, Cockers Anglais et Américain, et autres races du groupe ..... M. CITERNE Jean Paul

#### 9° Groupe

- Cavalier King Charles, Petit chien russe ..... M. SOULAT Raymond
- SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS**, Chihuahua poil court et poil long, Bichon, carlin, Chien chinois à crête, Epagneul japonais, Shih Tzu et autres races du groupe ..... M. KLEIN Jean-Claude

#### 10° Groupe

- Greyhound, Whippet et autres races du groupe ..... M. SOULAT Raymond

**Les chiens devront être présents dans l'enceinte de l'exposition à 9 heures précises. Les portes seront ouvertes aux exposants une heure avant et ils ne pourront pas quitter l'exposition avant 16h30.**

## CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

Dans le cadre de l'exposition CACS de Millau :

**ANIMATIONS**  
**DEMONSTRATIONS CANINES**

au cours de la journée

Engagements possibles sur internet :  
<https://cedia.fr>  
Paiement par CB sécurisé.

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :**  
**22 JUIN 2019 (date de réception)**

# EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'exposition se tiendra à Millau dans le PARC DE LA VICTOIRE, le dimanche 7 juillet 2019

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

**LOGEMENT** - Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 20 €. Possibilité de restauration à l'intérieur de l'exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1<sup>ère</sup> catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)**

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

**TERRIERS - TECKELS** : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**CHIENS COURANTS** : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variétés, sans distinction de sexe.

**Meute classe travail** : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

**Meute classe ouverte** : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat avant la date de clôture, par mandat-lettre, par chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international uniquement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 22 juin 2019. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- b) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- c) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>ère</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société

Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

- 1<sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois
- 2<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois
- 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> Groupes \_\_\_\_\_ 12 mois
- 5<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois
- 6<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois
- 7<sup>e</sup> Groupe : 12 mois
- 8<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois
- 9<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf : Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois
- 10<sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf :  
Whippet, Petit Lévrier Italien \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANT

### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

### COUPE DE QUEUE

Les Rottweilers nés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

## OBLIGATIONS SANITAIRES :

2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE L'AVEYRON

affiliée à la Société Centrale Canine



## EXPOSITION CANINE NATIONALE avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine



### MILLAU LE 7 JUILLET 2019

*Demande de participation (une seule feuille par chien. un chien par feuille). Les engagements sur photocopies recto-verso sont acceptés.*

Remplissez soigneusement cette feuille, et envoyez-la immédiatement et avant le 22 JUIN 2019 à l'Association Canine Territoriale de l'Aveyron - 324 route du Roc Blanc - 12400 SAINT AFFRIQUE (Tél. 06 07 50 41 23) en joignant le montant de votre (vos) engagement(s), soit par mandat-lettre, soit par chèque bancaire ou postal et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ.**

Dans tous les cas, remplissez soigneusement le volet ci-dessous en majuscules d'imprimerie ou machine à écrire, ce texte sera inséré dans le catalogue. Tous les renseignements demandés doivent être notés faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_

ou identification transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Ne rien inscrire ici

N° d'arrivée .....

Groupe .....

Race : \_\_\_\_\_

#### Précisions indispensables pour les races suivantes

<b>Variété</b> : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille</b> : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs</b> : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Poil (nature ou longueur)</b> : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	<b>Poids</b> : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	---	---

Né le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

Classe Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
d'engagement : Ne concourant pas  Meute  Le chien est-il à confirmer ?

*tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune selon son âge (ne concerne pas les classes puppy ou baby)*

DROIT D'ENTREE AU CONCOURS (donnant droit au catalogue).	Sommes adressées
• 1 <sup>er</sup> chien	33 €
• 2 <sup>e</sup> chien	27 €
• 3 <sup>e</sup> chien	23 €
• Chiens suivants (chacun)	15 €
• Puppy (de 6 à 9 mois) ou Baby (de 4 à 6 mois)	18 €
• Vétéran (à partir de 8 ans)	18 €
• Chien Ne Concourant Pas (non exposé mais figure au catalogue - n'oubliez pas de joindre une feuille d'engagement)	10 €
• Meutes (pour 6 chiens inscrits en classe individuelle) Chaque chien de la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement	55 €
• Chiens supplémentaires de la meute (chacun)	10 €
• Carte accompagnateur supplémentaire Entrée gratuite pour les enfants de moins de 15 ans	3 €
La carte d'exposant est valable pour une seule personne. Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne. 1 entrée gratuite à partir de 3 chiens engagés.	Total

**Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en compte  
AUCUN ENGAGEMENT NE SERA REMBOURSÉ**

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris partiellement connaissance avec l'extrait du règlement ci-contre. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui, à moi-même ou causés par ledit chien. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à respecter les modalités de sortie de l'exposition, à savoir aucune sortie autorisée avant 16 h 30.**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

le \_\_\_\_\_

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 22 JUIN 2019**



## RENSEIGNEMENTS pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 22 juin 2019

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niv. 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un

BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

**Chien d'Elan Norvégien**

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

**Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière**

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 22 juin 2019.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

**CLASSE TRAVAIL** : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

**CLASSE CHAMPION** : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

SHOW PERFORMANCE

  
**ROYAL CANIN®**



# RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

**Vous élevez des champions,  
nous les sublimes.**

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

**ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE**

est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



**MASSE  
MUSCULAIRE**



© ROYAL CANIN® France SAS 2018. Tous droits réservés. RCS Nîmes 380 824 888. 30170 ANMARQUE, au capital de 917 984 €.



[www.royalcanin.fr](http://www.royalcanin.fr)

0 800 415 161

Service & appel  
gratuits